

Commission pour la relecture des Constitutions OCD

Une lampe sur mes pas

Relire les Constitutions pour le renouvellement de la vie

Fiche 1

CC 1-18 (Chap. I.1)
Le Propos de notre vie



Maison Générale
Carmes Déchaux
Rome 2015

Une lampe sur mes pas

Relire les Constitutions pour le renouvellement de la vie



Fiche 1

CC 1-18 (Chap. I.1)
Le Propos de notre vie

INDEX

1. Texte des Constitutions	5
2. Méthode de relecture personnelle et communautaire	17
3. Introduction au chapitre 1 des Constitutions.....	21
4. Prières	28

1. Texte des Constitutions

Première Partie: La vie des frères

CHAPITRE 1: Le Propos de notre vie

I. *Les origines de notre vocation*

1. Les Frères Déchaux de l'Ordre de la bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel appartiennent à une famille religieuse qui a reçu dans le Peuple de Dieu un charisme propre et qui remplit dans le Corps mystique du Christ une fonction particulière.

Nous sommes rassemblés en cette famille par une vocation personnelle et, vu qu'elle se présente comme une expression renouvelée d'un Ordre ancien, elle unit la fidélité à l'égard de l'esprit et de la tradition du Carmel à la volonté d'une incessante rénovation. Notre Mère sainte Thérèse nous a légué ces deux choses comme un testament¹.

¹ F 29, 33: « *Je vous en supplie, pour l'amour de Notre Seigneur: tenez les yeux attachés sur la race des saints prophètes dont nous descendons* ». F 29, 32: « *Nous commençons maintenant. Efforçons-nous de commencer toujours et d'aller sans cesse de bien en mieux* ». Au sujet de la fidélité et du renouveau voir aussi: *Lettre* 4.10.1578. Voir F 2, 3; 4, 6-7; 27, 11-12; 28, 20-21; 29, 32-33; V 36, 29.

Conscients de cela et dociles à l'appel de Dieu, quand nous partageons le véritable esprit et la vie de nos prédécesseurs, nous exprimons la continuité et la communion avec notre famille. Et ainsi nous considérons les actions « *des Saints Pères, nos prédécesseurs* »², non pas seulement comme des événements d'un passé révolu, mais comme une vivante esquisse et une préparation providentielle de notre vie présente dans l'Église.

2. Les origines de l'Ordre, le titre de « *Frères de la bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel* », des traditions anciennes et bien attestées démontrent le caractère marial et biblique de notre vocation³.

En choisissant la bienheureuse Vierge Marie comme Mère et Patronne de l'Ordre, nous considérons sa vie intérieure et son union au mystère du Christ comme le modèle admirable de notre consécration religieuse.

Parmi les vénérables personnages bibliques, nous honorons particulièrement comme l'inspirateur du Carmel le prophète Elie qui contemple le Dieu vivant et brûle de zèle pour sa gloire; nous considérons son charisme prophétique comme le type de notre vocation, toute tendue à écouter la Parole de Dieu et à la transmettre aux autres.

3. Nous trouvons cette première « *formule de conversion* » dans la donnée par saint Albert de Jérusalem, dont les prescriptions principales nous sont proposées comme normes de vie:

² C 11, 4.

³ En ce qui concerne l'inspiration biblique et mariale de notre vocation, voir chez sainte Thérèse: 3M 1, 3-4; 5M 1, 2; C 13, 3; F 29, 33. 4; cfr. C 4, 2; 21, 10; Cost 8.



a) vivre dans la dépendance de Jésus-Christ et le servir d'un coeur pur et d'une bonne conscience; n'espérer le salut que de lui, obéir au Supérieur en esprit de foi, considérant plutôt que lui-même le Christ;

b) méditer continuellement la loi du Seigneur en pratiquant la « *lectio divina* » et en fortifiant notre coeur par de saintes pensées de sorte que la parole de Dieu habite en abondance en notre bouche et en notre coeur, et que tout soit fait selon la parole du Seigneur;

c) célébrer chaque jour en commun la sainte Liturgie;

d) se revêtir de l'armure de Dieu, cultiver intensément la foi, l'espérance et la charité, pratiquer l'ascèse selon l'évangile en s'adonnant généreusement au travail à l'exemple de l'Apôtre;

e) établir une communion de vie soutenue par la sollicitude fraternelle pour la garde de l'Ordre et le salut des âmes et par la charité de la correction mutuelle et la mise en commun de tous les biens sous la direction du Supérieur préposé au service des Frères;

f) par-dessus tout, mener une vie d'oraison continuelle dans la solitude, le silence et l'esprit de la vigilance évangélique⁴;

g) mais en toutes choses, surtout en choses surrogatoires, garder la discrétion qui est la modératrice des vertus.

⁴ C 4, 2; 21, 10; Cost. 8.



4. Ce genre de vie, instauré et observé sous la forme érémitique⁵ fut solennellement reçu et approuvé par l'Eglise⁶. qui, en consacrant le titre de l'Ordre et son statut d'Ordre mendiant⁷, l'a publiquement assumé pour la charge du ministère apostolique⁸, en lui recommandant également la fidélité à l'esprit primitif⁹.

II. *Le charisme thérésien*

5. Le commencement de notre famille au sein du Carmel, et l'intelligence plus profonde de notre vocation sont étroitement liés à la vie spirituelle et au charisme de sainte Thérèse, surtout à ces grâces mystiques sous l'impulsion desquelles elle conçut le projet de renouveler le Carmel, tout entier tendu vers la prière et la contemplation des réalités divines, dans la fidélité à l'Évangile et à la Règle « primitive », composé de membres peu nombreux et choisis à l'imitation du « petit troupeau »

⁵ Voir 5M 1, 2: « *Telle fut notre première institution: nous sommes de la race de ces saints Pères du Mont Carmel qui, en si profonde solitude et en si complet mépris du monde cherchaient le trésor, la perle précieuse dont nous parlons* ». Voir: Grégoire IX *Ex officii nostri*, 6.4.1229 (Bull. Carm., I, 4-5) et Innocent IV, *Paganorum incursus* du 26.7.1247 (*ibid.* 8).

⁶ Voir: Innocent IV, *Quae honorem Conditoris* du 1.10.1247 (Bull. Carm. I, 8-11).

⁷ Voir Innocent IV, *Quoniam ut ait* du 13.6.1245 (Bull. Carm. I, 7) et *Sacrosancta Romana Ecclesia* du 2.8.1245 (*ibid.* 12-13); Boniface VIII, *Tenorem cuiusdam Constitutionis* du 5.5.1298 (*ibid.* 48-49), éclairant Grégoire X, *Unam ex Constitutionibus* du 3.3.1275 (*ibid.* 34-35); Benoît XII, *Omnis naturae humanae* du 4.11.1335 (*ibid.* 70-71).

⁸ Voir Innocent IV, *Devotionis augmentum* du 24.8.1254 (Bull. Carm. I, 13).

⁹ Voir Alexandre IV, *Paci et tranquillitati*, du 7.3.1261 (Bull. Carm. I, 20).

évangélique, fondé sur « *le retrait du monde, l'oraison et une stricte pauvreté* »¹⁰.

6. Ce projet initial grandit et se précise grâce aux progrès de l'expérience mystique de la sainte Mère, qui lui fait pénétrer et pour ainsi dire expérimenter la vie de l'Église, ses épreuves, le nouveau déchirement de son « *unité* » et surtout les profanations de l'Eucharistie et du sacerdoce. La constatation de ces réalités la porta à donner à la nouvelle famille du Carmel une intention apostolique, de sorte que l'oraison, le retrait du monde et toute la vie du premier groupe des moniales soient orientés vers le service de l'Église¹¹.

7. La plénitude de la vocation du Carmel rénové se précise par la suite grâce au progrès de l'expérience spirituelle qui éclaira notre sainte Mère sur le mystère de l'Église, orientant son esprit vers les peuples encore à évangéliser et la conduisant à la contemplation des immenses horizons missionnaires¹². Il en résulta d'abord la pleine manifestation de l'esprit apostolique de sainte Thérèse¹³ puis sa décision de travailler à l'expansion du

¹⁰ Sur la relation entre le charisme de notre vocation et les grâces reçues par notre Sainte Mère, cf. V 32- 36 ; sur les grâces mystiques qui préparèrent la fondation du monastère Saint-Joseph, voir surtout V 32, 9. 11-14; 35, 6. 8. 12; 36, 6. 10. 12 ;sur la Vierge Marie et la Sainte : V 33, 14; 3M 1, 3-4) ; sur la relation entre la vocation personnelles de Thérèse et les grâces qui l'amènèrent à entreprendre la série des fondations); F 1,7-8, R 34 (et 13-14); *Lettre* 23.12.1561 à Laurent de Cepeda.

¹¹ Voir C 3, 10 où elle dit aux moniales: « *S'il arrive que vos prières, vos désirs, vos disciplines, vos jeûnes ne se rapportent plus au but que je vous ai indiqué, dites-vous que vous ne remplissez plus la fin pour laquelle le Seigneur vous a réunies en ce lieu* ». Voir aussi: V 32, 6; et R 3, 7; R 4, 12; R 5, 9; C 1, 2; 3; 4, 1-2; F 1, 6; *Lettre* 13.12;1576, au P. Gratien.

¹² Voir F 1, 7.

¹³ Ibid.

groupe des premières carmélites déchaussées et d'associer à son œuvre des Frères participant au même esprit¹⁴.

8. En instituant la famille des Frères, la sainte Mère s'est proposé de protéger et promouvoir la vocation des moniales grâce à des hommes participant au même esprit, et d'assurer par eux dans l'Eglise un service multiforme tant par leur oraison que par leurs activités apostoliques¹⁵.

9. Ce faisant, elle entendait assurer fidèlement la continuité du Carmel: elle anima d'un nouveau souffle le culte filial envers la bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel¹⁶; elle fit de la communion qu'elle vivait elle-même avec les modèles bibliques, les prophètes et les saints Pères du Carmel, un patrimoine spirituel de sa famille¹⁷; elle reprit le véritable esprit de la Règle¹⁸ et, lui insufflant des intentions apostoliques nouvelles, elle le proposa à sa famille comme à elle-même.

10. Elle voulut que tout fût caractérisé par une forme et un style de vie particuliers: elle favorisa les vertus sociales et les autres valeurs humaines, elle proposa une vie fraternelle empreinte de joie et d'affabilité, dans un sincère esprit de famille; elle mit l'accent sur la dignité de la personne humaine et la noblesse de

¹⁴ Voir F 2, 4-5; MV, passim; *Lettre* d'octobre 1578 au monastère de Beas, de novembre 1578 à Anne de Jésus, de décembre 1579 à Anne de Saint-Albert au sujet de Jean de la Croix; *Lettre* 13.12.1576 et 26.10.1581 au P. Gratien; *Lettre* 21.12.1579 au P. Doria; *Lettre* 4.10.1578; *Lettre* 19.7.1575 à Philippe II.

¹⁵ Voir F 2, 4-5; *ibid.*, 14; *Lettre* 12.12.1576 au P. Mariano.

¹⁶ Voir V 32, 11; 36, 6; 39, 26; C *Protesta*; 3, 5; 1M 2, 12; 3M 1, 3; F 14, 5.

¹⁷ Voir 5M 1, 2; F 14, 4; 29, 33.

¹⁸ Cf. V 36, 26; F 14, 5; 27, 11; C 3, 5; 4, 1-2.

cœur¹⁹; elle approuva et stimula le soin qu'on a des jeunes religieux, l'étude et le goût des «*lettres*»; elle présenta la mortification et les pratiques ascétiques de la communauté en fonction d'une vie théologale plus profonde et l'adapta au ministère apostolique; elle développa la communion entre les différentes maisons et l'amitié évangélique entre les personnes.

11. Pour mettre à exécution ce projet, la divine Providence associa saint Jean de la Croix à notre sainte Mère²⁰. En effet, dès que sainte Thérèse le connut et le vit animé des mêmes désirs qu'elle-même et mû par l'Esprit-Saint, elle l'attira à son charisme, lui découvrant son projet d'un renouveau spirituel à réaliser dans l'Ordre même de la Vierge²¹. Elle l'initia aussitôt au mode de vie qu'elle avait instauré chez les moniales²². Et c'est ce genre de vie, pleinement conforme aux critères et à l'esprit de sainte Thérèse, que notre Père saint Jean de la Croix instaura à Duruelo. Enfin, alors qu'il était son guide spirituel, notre sainte Mère le considérait comme le « *Père de son âme* »²³ et lui de son côté reconnut en elle la Mère du Carmel rénové et lui attribua le charisme donné par Dieu aux fondateurs²⁴.

¹⁹ Sur le style de vie fraternelle, joyeuse et affable, voir V 35, 10; 36, 29; C 41, 7-8; 6M 6, 12; F 18, 5-7; *Lettre* 17.1.1577 et 1.2.1580 à Marie de Saint Joseph.

²⁰ Voir F 13, 5; 3, 17; 10, 4; 13, 1.4.

²¹ Voir F 3, 17.

²² Voir F 13, 5 où l'on trouve, entre autres: « *J'avais la facilité d'instruire (le P. Jean de la Croix) de toute notre façon de faire, de telle sorte qu'il connût à fond chacune de nos pratiques, tant pour la mortification que pour la cordialité des rapports et la manière dont nous passions les récréations communes* ».

²³ Voir *Lettre* d'octobre 1578 au monastère de Beas.

²⁴ Voir Fiam B 2, 9.12.



C'est pourquoi l'un et l'autre, amenant tout l'Ordre du Carmel, hommes et femmes, à une nouvelle manière de vivre « *ont, pour ainsi dire, jeté les fondements nouveaux de l'Ordre* »²⁵.

12. La vie et l'expérience spirituelle de notre sainte Mère ont été ordonnées par Dieu pour faire d'elle la maîtresse et le modèle lumineux de notre vie. Par ailleurs, il nous faut regarder notre Père saint Jean de la Croix comme la vivante image du vrai Carme; il peut nous redire la parole de l'Apôtre: « *Soyez mes imitateurs, comme je le suis du Christ* » (1 Cor 4, 16; 11, 1); car dans sa vie, sa conduite et son enseignement, la vocation du Carmel rénové brille d'un vif éclat.

13. Notre genre de vie apparaît donc clairement avant tout en ces deux Saints et trouve sa forme et son expression dans leurs écrits, en sorte que les charismes qui les ont rendus illustres et l'idéal spirituel de vie qu'ils proposent, y compris en ce qui concerne la communion la plus profonde avec Dieu et l'expérience des réalités divines, ne doivent pas être considérés comme des grâces exclusivement personnelles, mais comme des réalités appartenant au patrimoine et à la plénitude de la vocation de notre Ordre.

14. Ce don de sa grâce, Dieu dans sa miséricorde l'a accordé aux membres de l'Ordre tout entier, pour que le charisme du Carmel soit toujours plus profondément compris, fécond et étendu, selon les dons que l'Esprit fait à nos religieux.

²⁵ Paul VI, *Carmeli Montis*, Doc. 974.

III. Les éléments majeurs de notre vocation

15. Après ces considérations sur les origines de notre vocation et le charisme thérésien, voici les éléments principaux de la vie dont nous faisons profession:

a) Nous établissons notre vie religieuse « *dans la dépendance de Jésus-Christ* », prenant appui sur l'intimité, l'imitation et la protection de la Vierge Marie dont la vie nous offre le modèle de la conformation au Christ.

b) Notre vocation est constituée par une grâce sous l'impulsion de laquelle, dans une fraternelle communion, nous allons vers « *une mystérieuse union avec Dieu* »²⁶, en un genre de vie où la contemplation et l'activité apostolique se compénètrent mutuellement au service de l'Église.

c) Nous sommes appelés à l'oraison qui, par l'écoute de la parole de Dieu et la liturgie, nous introduit au dialogue amical avec Dieu, non seulement dans la prière, mais dans toute la vie²⁷; Nous alimentons cette vie d'oraison par la foi, l'espérance et surtout par la divine charité, de sorte que nous puissions, le cœur purifié, parvenir à une vie dans le Christ plus profonde et préparer les voies aux dons plus abondants du Saint Esprit. Nous participons ainsi au charisme thérésien et nous suivons l'inspiration originelle du Carmel, étant saisis par la présence et le mystère du Dieu vivant²⁸.

d) Il est de la nature même de notre charisme d'animer notre oraison et toute notre vie consacrée d'une intention

²⁶ Voir *Constitutions de la Congrégation Saint-Elie*, de 1599, Prol. 2 (Ed. Rome 1973, p. 41).

²⁷ Voir V 8, 5; C 20, 5-6.

²⁸ Voir 1 R 17. 1; C 28, 9. 13; 7M 4, 11.

apostolique²⁹, et de travailler de multiples façons au service de l'Église et des hommes³⁰, de sorte que notre « *activité apostolique dérive de notre union intime avec le Christ* »³¹; et plus encore de tendre à cette forme supérieure d'apostolat qui découle de la plénitude de « *l'état d'union à Dieu* »³².

e) Nous nous efforçons d'accomplir cette double tâche, de contemplation et d'action, réunis dans une communauté fraternelle. Ainsi, conformément au projet d'origine de sainte Thérèse qui voulait fonder une petite famille à la manière du petit « *collège du Christ* »³³; par notre communion de vie qui a pour lien la charité, nous donnons un témoignage de l'unité de l'Église.

f) Nous nous efforçons d'établir un mode de vie conforme à la et à l'enseignement de nos Fondateurs, soutenu par l'abnégation évangélique.

²⁹ Voir C 1-3.

³⁰ Voir F 14, 8; 5, 5; PAD 2, 29; R 3, 7; *Lettre* 2.3.1578 au P. Gratien.

³¹ PC 8; voir aussi n. 5.

³² Voir *Cant* B 29, 3; 7M 4, 11-15; 5M 2, 10-14; PAD 7, 5-8.

³³ Voir C (Escorial) 20, 1.

16. Ce mode de vie, reconnu et approuvé par l'Ordre³⁴, a été à plusieurs reprises ratifié par l'Église³⁵, qui nous exhorte continuellement à le suivre fidèlement. Notre famille religieuse ainsi reconnue par l'Eglise a été déclarée cléricale et de droit pontifical; elle est soumise immédiatement au Pontife Romain, en vertu de l'exemption, pour travailler au service de l'Eglise dans le monde entier et mieux assurer la vie et la croissance de l'Ordre³⁶.

17. Cette famille, ainsi approuvée officiellement par l'Église, l'Esprit Saint a daigné la rendre sans cesse féconde, tant par des hommes et des moniales d'une éminente sainteté, qu'il a suscités au Carmel et qui sont autant de maîtres de vie spirituelle, que par les familles religieuses issues de la souche du Carmel et participant à sa mission qui travaillent dans le champ du Seigneur et partagent notre vocation et notre esprit.

³⁴ Voir l'approbation de Rubeo: et sa lettre du 27.4.1567 à sainte Thérèse (MHCT I 61-65); la lettre du 16.5.1567 au sujet de la fondation par sainte Thérèse de monastères dans le royaume de Castille (*ibid.* 66-67); les lettres patentes du 10.8.1567 pour la fondation de deux couvents de Frères «contemplatifs» (*ibid.* 67-71), et surtout la lettre du 8.1.1569 aux Déchaussées de Medina del Campo: « Je rends d'infinies actions de grâces à la divine Majesté pour la grande faveur accordée à cet Ordre grâce à la diligence et à la bonté de notre révérende Thérèse de Jésus; elle a fait plus de bien à l'Ordre que tous les Frères Carmes d'Espagne » (BMC 5, 339), et encore la lettre du 15.5.1569 au P. Alfonso González (MHCT I, 76-77). Voir également les Actes du chapitre d'Alcala de 1581 (MHCT II, 225-281) dont les *Constitutions* ont été approuvées aussi par saint Jean de la Croix et louées par sainte Thérèse. et L 23/24.3.1581 au P. Gratien.

³⁵ Voir Pénitencerie Apostolique, *Ex parte vestra* du 5.12.1562 (MHCT I, 22-23); Pie IV, *Cum a nobis* du 17.7.1565 (*ib.* 43-47); et surtout Grégoire XIII, *Pia consideratione* du 22.6.1580 (MHCT II, 191-199) et Sixte V, *Quae a praedecessoribus* du 20.9.1586 (MHCT III, 138-143) et *Cum de statu* du 10.7.1587 (*ibid.* 168-178).

³⁶ Voir *Mut. Rel.*, 8, 22 et les autres documents qui y sont mentionnés.

18. Dès le début, nos saints Fondateurs s'efforçaient avec un soin extrême de faire toujours plus nettement passer dans la forme de vie et confirmer par des lois le charisme qu'ils avaient reçu. Instruits par leur exemple, nous tenons comme règle de vie suprême la suite du Christ proposée par l'Évangile³⁷, et nous professons la de Saint Albert de Jérusalem, confirmée par Innocent IV, selon les présentes *Constitutions*.

³⁷ Voir PC 2 a.

2. Méthode de relecture personnelle et communautaire

I. Lectio

Lecture personnelle du texte

1. Lire le texte du premier chapitre des Constitutions. Choisir et noter les différentes idées qu'il contient. Qu'en souligneriez-vous ? Quel point vous a le plus plu ou le plus impressionné lors de cette nouvelle lecture ? Observer la forme littéraire avec laquelle notre charisme est décrit.
2. Souligner ce qui pour vous est le plus lumineux et juste, ce qui vous aide et vous stimule dans votre vie religieuse et nourrit le plus votre vocation.
3. Noter aussi les thèmes et sujets qui pour vous auraient le plus besoin d'être étudiés et clarifiés.
4. Considérer quelle est la relation entre ce chapitre et le reste des Constitutions. Ce chapitre est le premier parce qu'il contient ce qu'il y a de plus important. Ce n'est pas une introduction : il est premier et primordial, il contient pour ainsi dire en germe tout le corps des Constitutions

II. Meditatio

Première rencontré communautaire

1. Nous sommes maintenant invités à la lecture de l'Introduction qui se trouve à la fin de cette fiche.
(Si cela est possible, il vaudrait la peine de comparer le texte des Constitutions avec le chapitre I, 1-20 des *Décrets du Chapitre Spécial de 1968*. Dans la bibliographie en fin de fiche, sont cités d'autres documents pouvant être utiles pour la relecture des Constitutions, à l'étape où nous sommes.)
2. Dialogue communautaire en vue d'approfondir la compréhension du texte. Voici quelques questions pour vous aider :
 - a. *Comparaison avec notre vie*:
 1. L'identité du carme thérésien est-elle bien exprimée dans ce chapitre ? Comment incarnons-nous cet idéal dans la vie concrète ?
 2. Le charisme thérésien subsiste en nous ; comment influence-t-il nos choix personnels et communautaire ?
 3. Quelles résistances personnelles et communautaires nous empêchent aujourd'hui de vivre et d'exprimer notre identité charismatique ?
 - b. *Comparaison avec la situation du monde et de l'Église* :
 1. Quels aspects et courants de notre contexte culturel et ecclésial enrichissent notre charisme depuis le temps du Concile (cf. CC 14. 17).
 2. Quels courants de pensée, quels courants culturels et religieux ou quelles idéologies fragilisent la force évangélique de notre mission ?
 3. En considérant la présentation des éléments primordiaux du charisme (cf. CC 15) : quelle est la place de notre Ordre dans le champ ecclésial de la nouvelle évangélisation ? Qu'est-ce

que notre charisme a à proposer comme réponse aux questions du monde d'aujourd'hui ?

III. Oratio-Contemplatio

Prière personnelle

1. Prendre le premier chapitre des Constitutions comme lecture spirituelle. Vous considérez-vous en route vers une *identification* personnelle avec cet idéal ? Quant à la relation avec la Santa Madre et son *charisme*, comment la vivez-vous et en rendez-vous grâce ? Ce don original est-il l'axe de votre existence ? Comment intégrez-vous vos talents et *projets personnels* dans le *projet charismatique* commun ?
2. Transformer chaque paragraphe en louange, action de grâce, adoration ou supplication, tout en lisant de façon sereine, silencieuse et contemplative.
3. S'ouvrir en silence à la voix de l'Esprit ...

IV. Actio

Deuxième réunion communautaire

1. *Des Constitutions à la vie:*
 - a. Le texte lu nous invite-t-il à un nouvel engagement ? Que devrions-nous changer dans notre vie concrète et comment pourrions-nous le faire ?
 - b. Que devrions-nous faire, et comment, pour que notre charisme s'incarne et s'exprime de façon évangélique et adaptée à notre temps et à notre culture ?
 - c. Aux vues de la réflexion effectuée, la communauté choisira quelques engagements concrets.

2. *De la vie aux Constitutions:*
 - a. Le texte des Constitutions est-il adapté aux valeurs qu'il entend proposer et à la situation d'aujourd'hui ? Est-il compréhensible à notre époque et dans tous les contextes ?
 - b. Les progrès de l'histoire, de la théologie de la vie religieuse, du "térésianisme" et des demandes ecclésiales nous invitent-ils à modifier de quelque façon que ce soit les textes ?
 - c. Votre communauté a-t-elle quelques propositions à faire afin de mieux exprimer les valeurs présentes dans le texte de ce chapitre ?

Les contributions à cette partie "Actio" doivent être mises par écrit et transmises au Conseil de sa propre Circonscription, qui devra élaborer une synthèse des travaux des Communautés, à envoyer à la Commission Internationale (e-mail: constocd@gmail.com) au mois de juillet 2016.

3. Introduction au chapitre 1 des Constitutions

STRUCTURE

Ce chapitre ouvre la première partie des Constitutions (« Vie des frères ») et a pour titre « le propos de notre vie ». Il contient 18 numéros regroupés en trois parties :

I. Les origines de notre vocation (1-4)

II. Le charisme thérésien (5-14)

III. Les éléments principaux de notre vocation (15-18)

La première partie considère les racines de notre Ordre et sa relation avec l'ancien Carmel, duquel il naît et auquel il demeure lié. La partie centrale – la plus dense et développée – exprime les éléments proprement thérésiens de l'Ordre : le charisme légué par sainte Thérèse¹; Enfin, la troisième partie est une sorte de résumé des deux premières parties. Il y est concentré de façon succincte et pédagogique tout ce qui fut dit préalablement, de telle sorte que, par exemple, nous retrouvons recueillis les éléments fondamentaux de

¹ Afin d'approfondir le thème du charisme spécialement dans la vie consacrée, et dans le contexte de notre travail autour du premier chapitre des Constitutions, on pourra consulter : *Lumen Gentium* 45 ; *Perfectae Caritatis* 2b ; ET 11 ; MR 11-12 ; CNU 45 ; *Vita Consecrata* 35 ; RdC 20 ; FT 9 ; *Evangelii Gaudium* 130 ; Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée, *Scrutez* 5. 15 ; Pape François, *Lettre apostolique à tous les consacrés à l'occasion de l'année de la vie consacrée* I, 1.

notre charisme en un seul numéro, le 15, qui est essentiel pour la structure du chapitre².

COMMENTAIRE

Le titre latin de ce chapitre est « De vitae nostrae proposito », expression qui évoque la fin du numéro 3 de la Règle. Cela indique la volonté du législateur d'enraciner le Carmel thérésien dans l'Ordre du Carmel primitif. Ce thème est explicitement développé dans la première partie du chapitre.

La vision globale du charisme thérésien, des numéros 1 à 18 des Constitutions, est un résumé du premier des décrets élaborés par le Chapitre Général Spécial de 1967-1968, qui sous le titre « De vita et spiritu Ordinis », recueillait la réflexion de l'Ordre sur son propre charisme. Il est important de noter qu'étant adapté à la singularité de leur vie, les Constitutions des moniales ont adopté ce premier chapitre.

I. Les origines de notre vocation (1-4)

Unis aux moniales³, nous formons une unique famille avec un charisme propre pour une mission particulière dans l'Église. Pour le parfait accomplissement de cette mission, nous devons être fidèles à nos racines et, en même temps, être créatifs et ouverts au renouvellement, afin que la richesse du charisme qui nous a été léguée soit maintenue actuelle⁴.

² À l'étape où nous en sommes, certains documents de l'Ordre méritent notre attention : *Revenir à l'essentiel*, 37-59 ; *Pour Vous je suis née*, 28-31 ; *Lettre des Supérieurs Généraux OCarm et OCD à l'occasion du VIII^{ème} centenaire de la Règle du Carmel*. Ils traitent explicitement de notre charisme et sont postérieurs au texte des Constitutions. En tant que tel, ils peuvent nourrir notre relecture du texte des Constitutions.

³ Cf. CCMM 199.

⁴ Cf. *Vita Consecrata* 37. Afin que nous ne nous fermions pas à une éventuelle révision du texte des Constitutions, *Perfectae Caritatis* 2-4 mérite notre attention.

Nos racines sont, en premier lieu, mariales et bibliques : Élie, dans une certaine mesure saint Paul, et principalement la Vierge Marie (dont nous confessons être les frères), laquelle est « comme le modèle admirable de notre consécration religieuse » (CC 2)⁵, Ils sont les modèles-types qui incarnent les éléments d'un charisme qui, exprimé dans la Règle, a été accepté par l'Église, ainsi que ces successives adaptations aux signes des temps. Bien qu'il soit cité dans un autre numéro des Constitutions (cf. CC 52), il est étonnant qu'il ne soit fait aucune mention de St Joseph dans ce numéro⁶.

Les Constitutions font de continuelles références à la Règle, manifestant ainsi clairement notre lien avec les racines carmélitaines du charisme. Il y a peut-être une excessive insistance sur ce point, alors que l'affirmation de Thérèse comme fondatrice est timide (cf. CC 8. 11 15§e, dans l'original latin).

Il faut noter que, dans ce premier chapitre, le rôle fondamental de la Parole de Dieu dans notre identité charismatique est fortement souligné. Nous trouvons cette base biblique de façon évidente dans la Règle, comme on pourra le vérifier en relisant celle-ci.

Les références thérésienne sont également facilement identifiables tout au long de cette section. Ainsi, par exemple, nous entendons comme en écho des textes (tel 5D 1,2) où sainte Thérèse reconnaît l'inspiration de son œuvre de fondatrice dans la vie des premiers ermites du Carmel, telle qu'elle est décrite dans *l'Institution des premiers moines*. En même temps, la conscience qu'a l'Ordre quant à la condition de Thérèse comme Mère et fondatrice (cf. CC 5, note 10) ne cesse d'être rappelée : l'Ordre est né de ses expériences mystiques. Cette conscience, Thérèse elle-même en a l'intuition et l'exprime dans les nombreux textes où elle parle de sa responsabilité

⁵ Voici quelques textes qui présentent l'image thérésienne de la Vierge Marie : *Camino* (Escorial) 48,3 ; *Relation* 36 ; *Pensées sur l'amour de Dieu* 6,7-8 ; *Camino* 13,3 ; *Fondation* 4,5. 14,5 ; 3° *Demeures* 1,3.

⁶ Notons que cette référence se trouvait dans les *Décrets...*, ainsi que dans les précédentes Constitutions de l'Ordre.

maternelle, de son travail de formation, de son désir de fonder des frères, etc.⁷.

II. Le charisme thérésien (5-14)

Jaillissant de ces racines, l'Ordre se constitue essentiellement grâce à l'expérience spirituelle de sainte Thérèse, de laquelle il reçoit un nouveau charisme qu'il transmet à l'Église.

À propos de ses premières intentions, la lettre du 23 décembre 1561 à son frère Lorenzo est significative. Thérèse y explique :

- elle ne peut s'empêcher de sentir que sa mission est d'inspiration divine ;
- elle se sent appelé à fonder un petit groupe centré sur l'oraison et la mortification ;
- depuis le début, elle constate et affirme publiquement la protection de saint Joseph sur son œuvre ; elle donnera le nom de saint Joseph au monastère.

La centralité du Christ est soulignée par sainte Thérèse pour définir son œuvre de fondation à ce moment-là : la *maison* est celle *du Christ*, qui intervient en faveur de son édification et qui promet d'habiter en elle⁸.

La contemplation du mystère de l'Église et son expérience ecclésiale développeront et compléteront les premières intuitions thérésienes. Thérèse donnera une profonde dimension missionnaire à son charisme. Cela s'exprimera dans sa compréhension de l'oraison comme tâche éminemment

⁷ Cf. 3 *Demeures* 1,3 ; *Camino* 1,1. 24,2 ; *Fondations* 3,16-17. 13-14. 17,5-15. 13,5. 12. 17,9. 23,12 ; *Lettre* 12-12-1576, 5.10 ; *Relation* 67.

⁸ Cf. *Vie* 32,11. 33,14. 35,12. Thérèse veut trouver des personnes qui s'unissent à son désir de suivre radicalement le Christ (cf. *Relation* 3,7 ; *Fondation* 4,5-6).

apostolique et dans la création des frères pour l'aide aux moniales et l'action apostolique active. Sans rompre avec ses racines carmélitaines, le nouveau charisme se constitue et propose un nouveau genre de vie qui, pour les frères, trouve en saint Jean de la Croix sa plus vivante image. Ce charisme n'est pas un simple engagement humain ponctuel : il naît et s'enrichit chaque jour grâce à l'action de l'Esprit Saint qui fait croître le Corps du Christ.

C'est le Seigneur lui-même qui suscite et accompagne cette expérience. Il guide les intuitions thérésiennes et allume en Thérèse la passion apostolique qui, au fond, naît de l'intérêt pour les affaires du Christ, qu'elle sait être l'époux, dont elle se sait l'épouse⁹.

La Parole de Dieu a joué un rôle essentiel dans la formation du charisme thérésien : Thérèse recherche dans son projet de renouvellement une plus grande adhésion à l'Évangile (CC 5). Comme pour notre Sainte Mère, l'écoute continue de la Parole de Dieu, qui alimente notre oraison, est absolument fondamentale pour nous. En effet, elle forme et renouvelle notre identité, ce qui exige de l'écouter tant dans sa forme écrite que dans sa présence incarnée dans l'histoire.

III. Les éléments principaux de notre vocation (15-18)

Comme nous l'avons dit, nous trouvons au début de cette partie un des numéros essentiels des Constitutions, le numéro 15, dans lequel nous trouvons une *physionomie du carme déchaussé*. Notre vocation est décrite comme étant *christocentrique et mariale* ; il s'agit d'un appel à vivre *de façon inséparable la contemplation et la mission apostolique de l'Église* et cela *toujours dans la communion fraternelle*. La grâce de Dieu qu'est notre vocation au Carmel thérésien est vécue en communauté ou elle ne l'est pas :

⁹ Cf. 6 Demeures 11,5 ; Relation 5,14 ; 56 ; 35 ; Vie 37,8 ; 7 Demeures 2,1 ; 3,4-6. Au numéro 7 des *Décrets...*, nous trouvons in extenso la description de ce processus en termes de début, d'accroissement et de plénitude.

en dehors de la communauté, il n'est pas possible d'atteindre la « mystérieuse union avec Dieu » selon style thérésien.

Dans notre propos de *vivre dans la dépendance de Jésus-Christ*, nous exprimons une norme suprême commune à tous les consacrés : suivre le Christ comme nous l'enseigne l'Évangile. Et nous retrouvons à nouveau la nécessité de recourir à la Parole de Dieu comme à l'aliment quotidien qui nous fortifie dans notre suite du Christ.

Comme fils de sainte Thérèse et comme disciples, nous sommes aussi éclairés sur notre route par l'expérience de sa conversion et par les très belles pages qui recueillent sa défense de la *Très Sainte Humanité du Christ*, qui est l'objet de la prière¹⁰.

L'appel à l'abnégation évangélique nous rappelle que le disciple n'est pas au-dessus de son Maître. Sur notre route, nous devons toujours fixer nos regards sur Jésus, apprendre à vivre sa capacité de renoncement pour le bien d'autrui, tel que cela nous est raconté dans les Évangiles.

Le genre de vie que nous a légué sainte Thérèse a été approuvé par l'Église et a donné de nombreux fruits de sainteté. Les lois, qui s'en sont inspirées, le soutiennent aussi.

¹⁰ Cf. V 7-9; V 22; 6M 7.

BIBLIOGRAPHIE

- *Le Carmel thérésien. Vie d'oraison*, Lettre Pastorale du P. Finian de la Reine du Carmel, Préposé Général, ocd, à tout l'Ordre, 1977.
- *Sur la route de notre renouvellement*, Document Capitulaire sur la vie de l'Ordre, Chapitre Général des Carmes Déchaux, Campiglioni 1979.
- *Revenir à l'essentiel avec Thérèse de Jésus et Jean de la Croix*, Document consultatif pour le Chapitre Général 2003.
- *Relation sur l'état de l'Ordre*, Chapitre Général des Carmes Déchaux, Avila 2015.

4. Prières

Chaque réunion débutera par une invocation à l'Esprit Saint et se terminera par une prière. Nous vous proposons ici quelques exemples.

Prière initiale

Veni, Sancte Spiritus...

Nous te bénissons, Père, parce qu'en Christ

Tu nous as comblés de toute sorte de biens spirituels et célestes.

Nous Te bénissons, parce que Ta grâce a été abondante à notre égard

En nous confiant le don inestimable du charisme thérésien.

Avec le psalmiste nous te disons : « *Un héritage délicieux m'est échu, une belle possession m'est accordée* » (Ps 16,6)

Et avec sainte Thérèse, notre Mère, « *Nous chanterons éternellement tes miséricordes* ».

Pardonne nos infidélités,

Accepte notre désir de conversion

Et notre promesse de correspondre

À cette grâce si précieuse,

Avec notre obéissance à nos normes

Et le renouvellement du don de nous-mêmes.

Maintenant, envoie à nouveau Ton Esprit

Sur cette communauté réunie en Ton Nom

Pour qu'en lisant nos Constitutions
Nous puissions suivre Tes inspirations
Et jouir de Tes consolations.

Envoie-nous Ton Esprit
Pour que nous puissions trouver en elles Ta Volonté,
Ton appel à la conversion, Ta parole de vie...
Et ainsi, puissions-nous Te rencontrer dans cette lecture.

Envoie-nous Ton Esprit pour qu'unies à Toi par la foi et la charité,
La grâce de notre charisme
Nous fasse croître dans le service de Ton Église.
Par Jésus le Christ Notre Seigneur.

Prière finale

Seigneur, nous voulons mettre généreusement en pratique l'idéal de vie
Exprimé dans nos lois.
Fidèles à la grâce par laquelle Tu ne cesses de nous appeler au Carmel
Thérésien,
Nous voulons étudier en profondeur la doctrine et les normes ici proposées,
Pour ajuster à elles, avec un esprit évangélique, notre manière de penser et
d'agir.

Nous voulons que cette grâce éteigne peu à peu notre égoïsme,
Et nous conduise à la liberté des enfants de Dieu
Qui se trouve dans la plénitude de Ton amour.

Respectueux envers nos lois,
Mais libre de l'esclavage de la lettre,

Avec notre relecture fidèle et créatrice,
Nous ne voulons pas éteindre l'Esprit (cf. 1Th 5,19),
Mais plutôt nous disposer
À mieux servir le Peuple de Dieu,
De façon à « ranimer le don de Dieu » que est en nous
Car « ce n'est pas un esprit de timidité que Dieu nous a donné, mais un esprit
de force, d'amour et de sagesse » (2Tm 1,6-7).

Pendant que nous attendons dans la foi la bienheureuse espérance,
La venue du Seigneur (cf. Tt 2,13),
Pendant qu'il temps de nous mettre en marche
Avec cette lecture spirituelle de nos lois,
Nous voulons ranimer par-dessus tout la charité,
Qui est le lien de l'unité consommée (cf. Col 3,14),
Jusqu'à ce que nous recevions la couronne au bout de notre course
Des mains du Seigneur, le Juste Juge (cf. 2Tm 4,6-8),
Qui au soir de notre vie nous examinera sur l'amour.

« Attachons-nous ensuite à observer avec un soin parfait notre Règle et nos Constitutions, et Notre-Seigneur, je l'espère, exaucera nos vœux. Je ne vous impose rien de nouveau, mes filles. Je vous demande seulement la fidélité à votre profession, selon l'appel de Dieu et selon vos promesses ; mais il y a fidélité et fidélité très différentes. Il est dit, dans notre première Règle, que nous devons prier sans cesse. Si vous remplissez, avec tout le soin possible, ce devoir, qui est le plus important, vous ne manquerez ni aux jeûnes, ni aux disciplines, ni au silence, auxquels l'ordre nous oblige. Vous savez bien, mes filles, que l'oraison, pour être véritable, doit s'aider de tout cela, et que les délicatesses et l'oraison ne s'accordent point ensemble. »

(Camino 4, 1-2)



Maison Générale OCD
Corso d'Italia, 38
ROME